

Décision n°2024-06

SOUSCRIPTION AUX SOLUTIONS « MOBI'ANIMATION » ET « ESPACE FAMILLE » DE LA SOCIETE AIGA.

Vu la délibération n°2020/07/30 en date du 29 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président pour « *Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget, si leur montant est inférieur au seuil de : 12 000€ HT* »

considérant que les services petite enfance utilisent le logiciel de gestion INOé proposé par la société AIGA pour l'ensemble des services petite-enfance jeunesse,

Considérant les besoins du service enfance-jeunesse en termes de simplification des méthodes de travail et pour permettre les inscriptions des familles en ligne,

Monsieur Le Président,

- **Décide** de souscrire aux solutions « Mobi'Animation » et « Espace Famille » proposées par la société AIGA pour un montant de 3 822,50 € HT soit 4 587,00 € TTC.

Fait à Saint-Dizier-Masbaraud, le 15/03/2024

Le Président
Sylvain GAUDY

